

**PUBLICATION DE L'INDEX
EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES**

PÉRIODE DE REFERENCE – ANNÉE 2025

94 / 100

	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	--
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	5
Total des indicateurs calculables	85	80
INDEX (sur 100 points)	100	94

